

**Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2018**  
**A la salle des fêtes de Ruffey-le-Château**

Délégués présents :

Mmes BELLENEY (Avrigny-Virey), VEFOND (Courcuire), HUOT (Emagny), JULIEN (Le Moucherot), LACOUR (Hugier), CUINET (Tromarey),  
M. GAILLARD (Bay), DUMONT (Beaumotte-lès-Pin), DUPONT (Berthelange), LUCOT (Bonboillon), PAULIN (Bresilley), RENAUDOT (Brussey), DECOSTERD (Burgille), CUSSEY (Burgille), HOERNER (Chambornay-lès-Pin), BELLENEY (Chaumercenne), HUDELOT (Chevigny-sur-l'Ognon), JOSSELIN Bernard (Chenevrey et Morogne), SIMON (Corcelles-Ferrières), HUMBERT (Courchapon), BRAICHOTTE (Cugney), PHILIBEAUX (Cult), BERGER (Emagny), PHARISAT (Etrabonne), TOURNIER (Ferrières-les-Bois), DOBRO (Franey), PINASSAUD (Jallerange), MALESIEUX (Lantenne-Vertière), VITTOT (Lantenne-Vertière), COLLAS (Malans), FASSETNET (Marnay), ZANGIACOMI (Marnay), MEUTELET (Moncley), BEURAUD Yann (Montagney), BAUDRY-VIEILLARD Louis (Montagney), GENDREAU (Placey), MONTEL (Pin), MORALES (Recologne), BRUCKERT (Recologne), BOILLON (Ruffey-le-Château), DUCRET (Sauvagney), MARCHAL (Sornay), FERRER (Villers-Buzon), ABISSE (Vregille)

Absents excusés :

M. POURET  
M. THEUREL remplacé par sa suppléante Mme JULIEN  
M. REIGNEY remplacé par son suppléant M. GENDREAU  
M. GARCIA remplacé par son suppléant M. HUDELOT  
M. VARLET remplacé par son suppléant M. PINASSAUD  
Mme ANTOINE pouvoir à M. DECOSTERD  
M. MIGNEROT pouvoir à M. HOERNER  
M. RIETMANN pouvoir à M. ZANGIACOMI  
M. GLORIEUX pouvoir à M. MONTEL  
M. GAUTHIER pouvoir à M. BELLENEY  
M. AUBRY pouvoir à M. BOILLON  
M. BALLOT pouvoir à M. FASSETNET

Absents:

Mme BOUCHASSON  
M. HENRIET, PETIGNY, PELOT, CLERGET

Secrétaire de séance : Patrick HUMBERT

M. le Président remercie la commune de Ruffey-le-Château d'accueillir le conseil communautaire et souhaite la bienvenue au nouveau maire de Chenevrey et Morogne : M. Bernard JOSSELIN.

M. le Président demande aux délégués s'ils approuvent le compte-rendu du conseil communautaire en date du 19 novembre 2018.

Approuvé à l'unanimité

Documents préparatoires envoyés par mail ou courrier aux membres du Conseil Communautaire pour la séance du 10 décembre 2018 :

- Document préparatoire en vue du conseil communautaire du 10-12-2018.

- Rapport annuel Ordures ménagères 2017 de la CCVM
- Rapport annuel Ordures ménagères du SICTOM du val de Gray 2017
- Plaquette des tarifs de redevances OM 2018 sauf pour les communes gérées par le SICTOM du Val de Gray
- OM grille tarifaire redevance incitative 2018 pour les communes de : Bard les Pesmes, Chancey, Chaumerenne, Breslilly, Motey-Besuche, Montagney et Malans gérées par le SICTOM de Gray
- SIEVO : liste des délégués titulaires des communes 2018

### 1. Fixation des attributions de compensations définitives aux communes

Tableau des attributions de compensations ci-dessous et diffusé en séance :

COMMUNES	Produits de CFE 2017	TAFNB	CVAE	IFER	TASCOM	AC Prévisionnelles	Cotis part salaire 2017 écartée	charges transférées CLECT	AC définitives
Avrigny-Virey	1 346,00	488,00	178,00	-	-	2 012,00	1 343,00		3 355,00
Bard les Pesmes	664,00	2,00	-	-	-	666,00	-		666,00
Bay	654,00	23,00	77,00	-	-	754,00	132,00		886,00
Beaumont lès Pin	1 231,00	591,00	1 260,00	270,00	-	3 352,00	612,00	1 224,00	2 740,00
Berthelange	72 544,00	220,00	4 466,00	1 342,00	-	78 572,00	411,00		78 983,00
Bonboillon	2 135,00	312,00	2 128,00	-	-	4 575,00	1 003,00		5 578,00
Breslilly	962,00	177,00	-	135,00	-	1 274,00	241,00	1 339,00	176,00
Brussey	2 356,00	252,00	1 388,00	-	-	3 996,00	1 000,00	1 329,00	3 667,00
Burgille	2 378,00	792,00	569,00	-	-	3 739,00	196,00	1 494,00	2 441,00
Chambornay lès Pin	2 688,00	258,00	3 894,00	-	-	6 840,00	541,00	2 000,00	5 381,00
Chancey	1 045,00	297,00	951,00	2 385,00	-	4 678,00	4,00		4 682,00
Chaumerenne	3 917,00	90,00	1 678,00	1 710,00	-	7 395,00	1 453,00		8 848,00
Chenevrey et Morogne	2 430,00	90,00	760,00	-	-	3 280,00	673,00	2 101,00	1 852,00
Chevigny sur l'Ognon	732,00	473,00	668,00	4 320,00	-	6 193,00	-	1 005,00	5 188,00
Corcelles Ferrières	17 739,00	258,00	24 792,00	-	-	42 789,00	3 303,00		46 092,00
Corcondray	1 184,00	-	943,00	-	-	2 127,00	351,00		2 478,00
Courchapon	508,00	1 109,00	29,00	4 320,00	-	5 966,00	586,00	1 109,00	5 443,00
Courcuire	506,00	30,00	398,00	1 081,00	-	2 015,00	507,00		2 522,00
Cugney	871,00	65,00	49,00	741,00	-	1 726,00	1 673,00		3 399,00
Cult	1 743,00	60,00	2 821,00	4 320,00	-	8 944,00	1 171,00		10 115,00
Emagny	8 787,00	476,00	5 589,00	2 160,00	-	17 012,00	2 992,00	2 493,00	17 511,00
Etrabonne	1 269,00	60,00	2 087,00	-	-	3 416,00	1 191,00		4 607,00
Ferrières les bois	7 081,00	272,00	371,00	2 781,00	-	10 505,00	272,00		10 777,00
Franey	1 107,00	117,00	380,00	2 160,00	-	3 764,00	128,00		3 892,00
Gezier et Fontenelay	1 732,00	468,00	4,00	-	-	2 204,00	-		2 204,00
Hugier	261,00	-	-	-	-	261,00	431,00		692,00
Jallerange	326,00	987,00	111,00	2 160,00	-	3 584,00	68,00	1 330,00	2 322,00
Lantenne-vertière	149 054,00	1 514,00	55 082,00	-	-	205 650,00	19,00		205 669,00
Lavernay	14 863,00	395,00	6 028,00	2 160,00	-	23 446,00	6 757,00		30 203,00
Le Moucherot	659,00	144,00	249,00	1 080,00	-	2 132,00	-		2 132,00
Malans	855,00	214,00	22,00	610,00	-	1 701,00	-	1 750,00	- 49,00
Marnay	153 055,00	3 660,00	84 625,00	6 479,00	36 414,00	284 233,00	-	6 258,00	277 975,00
Mercey le grand	7 575,00	318,00	9 810,00	215,00	-	17 918,00	8 607,00		26 525,00
Moncley	3 578,00	1 004,00	2 234,00	4 320,00	-	11 136,00	543,00	1 436,00	10 243,00
Montagney	9 730,00	839,00	2 583,00	-	-	13 152,00	3 738,00	1 724,00	15 166,00
Motey-Besuche	561,00	-	3 082,00	-	-	3 643,00	35,00		3 678,00
Pin	3 947,00	507,00	3 169,00	-	-	7 623,00	2 218,00	2 094,00	7 747,00
Placey	487,00	91,00	3,00	2 160,00	-	2 741,00	1 775,00		4 516,00
Recologne	9 439,00	610,00	7 553,00	-	-	17 602,00	4 697,00		22 299,00
Ruffey-le-Château	3 457,00	955,00	4 480,00	6 479,00	-	15 371,00	2 298,00	1 474,00	16 195,00
Sauvagny	515,00	40,00	753,00	-	-	1 308,00	-	1 351,00	- 43,00
Sornay	796,00	202,00	4,00	-	-	1 002,00	183,00	1 567,00	- 382,00
Tromarey	714,00	77,00	795,00	2 160,00	-	3 746,00	1 581,00		5 327,00
Villers-Buzon	1 064,00	55,00	561,00	-	-	1 680,00	166,00		1 846,00
Vregille	1 102,00	230,00	793,00	-	-	2 125,00	-	1 328,00	797,00
TOTAL	499 647,00	18 822,00	237 417,00	55 548,00	36 414,00	847 848,00	52 899,00	34 406,00	866 341,00

M. le Vice-Président en charges des finances rappelle que les attributions de compensation (AC) provisoires ont été initialement fixées par délibération en date du 22 janvier 2018. Le rapport de la CLECT fixant les charges transférées a été approuvé en date du 24 septembre 2018 et transmis à toutes les communes.

M. le Vice-Président explique le tableau récapitulatif des AC prévisionnelles détaillées, la cotisation de la part salaire (CPS) et les charges transférées déterminées par la CLECT dans le cadre de son rapport.

M. le Président de la CLECT rappelle la réglementation. Il dit que le rapport a été établi le 24 septembre et notifié aux communes au 1<sup>er</sup> octobre. Les communes disposaient de 3 mois pour donner leurs avis sur ce rapport mais la Préfecture a demandé de fixer les AC définitives avant le 15 décembre. Après un tour de table des avis délibérés des communes, le rapport de la CLECT est adopté avec 30 communes représentant les 2/3 des communes et plus de la moitié de la population.

M. le Président propose de valider les attributions de compensations aux communes telles que présentées.

Il n'y a pas de question.

*Voté à l'unanimité*

## 2. DM budget annexe Ordures Ménagères 2018

M. le Vice-Président en charge des finances explique qu'en raison de provisions insuffisantes pour les charges de personnel, il est demandé l'ajout suivant :

Article du compte	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement TOTAL</b>	<b>+ 1 200 €</b>	<b>0 €</b>
012- 6411 salaires, appointements, commissions de base (60)	+ 1 200 €	

Il n'y a pas de question.

*Voté à l'unanimité*

## 3. DM budget principal 2018

M. le Vice-Président en charge des finances dit que certains articles du budget nécessitent des ajustements pour le règlement des dépenses de l'exercice 2018.

Article du compte	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement TOTAL</b>	<b>+ 7 000 €</b>	<b>0 €</b>
6541 créances admises en non-valeur	+ 6 000 €	
6718 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 1 000 €	

*Voté à l'unanimité*

#### **4. Admissions en non valeurs au budget principal et au budget annexe ordures ménagères**

M. le Vice-Président en charge des finances explique que le comptable du Trésor a établi la liste des redevables dont il n'a pu recouvrer les dettes. Celles-ci sont relatives à des factures périscolaires, des crèches et ordures ménagères pour les anciennes communautés de communes de 2007 à 2014 inclus.

Pour le budget principal, le montant proposé par le comptable est de 8232,12 € et pour le budget annexe Ordures ménagères le montant proposé est de 7580,96 € pour 110 admissions en non valeurs au total.

Il est dit qu'il n'est pas normal que seul le budget 2018 supporte les régularisations des années antérieures depuis 2007. Le Vice-Président explique que l'objectif est d'apurer les admissions en non-valeur ce qui permettra de faire des régularisations annuelles.

Qui prend en charge les frais de relances des administrés ? C'est l'Etat qui prend en charge et fait payer les frais de poursuite aux administrés concernés.

M. le Président dit que pour les admissions en non-valeur, lorsqu'il y a vente de biens immobiliers, il faut prévenir la trésorerie pour qu'elle puisse prélever les créances dues sur la vente.

Un élu demande que la CC informe les mairies des impayés pour qu'elles puissent aussi effectuer des relances.

*Voté à l'unanimité*

#### **5. Créances éteintes au budget principal et au budget annexe ordures ménagères**

M. le Vice-Président en charge des finances explique que ce point avait été prévu avant le point comptable avec la trésorerie et que celles-ci sont apurées pour 2018.

#### **6. Indemnités du comptable du Trésor Public 2018**

M. le Vice-Président en charge des finances propose de fixer le taux de l'indemnité de Mme la trésorière à 100 %. Pour mémoire, en 2017 il avait été fixé à 80 %.

M. le Président dit que les relations avec la trésorerie sont excellentes, et que Mme la trésorière est disponible, réactive et elle est pilote dans le cadre de la prise de compétence « eau assainissement » par la CCVM auprès des trésoriers de Saint-Vit et de Pouilley les Vignes.

*Voté à la majorité (un contre)*

#### **7. Validation du rapport d'activités Ordures ménagères 2017 de la CCVM**

*Rapport diffusé en séance*

M. le Vice-Président en charge des ordures ménagères dit que le rapport d'activités Ordures ménagères 2017 de la CCVM a été présenté et validé lors de la commission ordures ménagères du 4 décembre 2018. Il précise qu'il a été établi par l'agent en charge des OM à la CCVM et que le rapport est bien détaillé et complet.

M. le Vice-Président rappelle les tonnages d'OM, de tri et explique le rapport de manière détaillée.

M. le Président dit qu'il a demandé une étude comparative entre les deux syndicats de traitement : SYBERT et SYTEVOM. M. le Vice-Président répond que c'est fait. M. le Président lui demande de bien préciser les montants des tickets de sortie de chaque syndicat pour avoir l'ensemble des informations.

Un élu dit qu'il faut se décider à mutualiser et à ne prendre qu'un syndicat de traitement. Un débat s'engage sur les différents coûts de chaque syndicat. Les cotisations facturées sont différentes et les recettes sont calculées différemment et le calcul du comparatif n'est pas si simple.

Les refus de tri ont fortement augmenté sur le territoire ce qui a un coût important (à la fois facturé à la CC en tri, en transport mais aussi en incinération). Ces refus de tri concernent beaucoup « d'imbriqués », du dépôt de textiles/vêtements.... Il est rappelé que tous les emballages vont au tri et qu'il faut les mettre en vrac uniquement.

Depuis un mois, des contrôles de bacs sont faits sur le territoire par le collecteur de la CCVM mais ces contrôles ne sont pas suffisants et satisfaisants.

M. le Président dit que la CCVM a quelques problèmes avec le collecteur suite à des pertes de données de collectes (qui ont donné lieu à facturation de pénalités), des défauts des collectes, de non transfert des fiches de liaison et des pressions faites sur l'agent d'accueil de la CCVM... Une demande de rencontre avec le collecteur est faite avant l'application des pénalités.

*Voté à l'unanimité*

## **8. Validation du rapport d'activités Ordures ménagères 2017 du SICTOM Val de Gray**

*Rapport diffusé en séance*

M. le Vice-Président en charge des ordures ménagères dit que le rapport d'activités Ordures ménagères 2017 du SICTOM Val de Gray a été présenté et validé en commission ordures ménagères.

M. le Vice-Président en charge des ordures ménagères présente le rapport de manière détaillée. Il précise que les communes du Val Marnaysien sont à 89 kg/habitant d'OM alors que la moyenne du SICTOM est de 119 kg/habitant car la ville de Gray fait partie du SICTOM ce qui augmente les tonnages.

Il est rappelé que le SICTOM a demandé son adhésion au SICTOM du Val de Saône au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

*Voté à la majorité (un contre, une abstention)*

## **9. Vote des tarifs Ordures Ménagères 2019**

Suite à la commission ordures ménagères du 4 décembre 2018 et à la présentation du budget prévisionnel 2019 qui sera équilibré, M. le Vice-Président en charge des ordures ménagères propose de maintenir les tarifs 2018 pour 2019 y compris pour les communes adhérentes au SICTOM du Val de Gray pour les deux redevances incitatives.

M. le Président rappelle qu'il y a 2 ans, la CC a pu de manière exceptionnelle remonter 200 000 € de la section d'investissement à la section de fonctionnement. Il reste actuellement 60 000 € et il faut rester vigilant pour éviter une forte augmentation ultérieure de la redevance incitative.

Il est demandé si la CCVM pourra baisser les tarifs ? Non, cela ne sera pas possible car le service rendu a toujours un coût et ce coût ne baisse pas.

*Tarifs votés à l'unanimité*

## 10. Vote des délégués au SICTOM du Val de Saône

Suite à la demande d'adhésion du SICTOM du Val de Gray au SICTOM du Val de Saône à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est proposé de désigner les délégués CCVM au SICTOM du Val de Gray pour représenter la CCVM au SICTOM du Val de Saône.

La CCVM doit désigner 7 délégués titulaires et 7 suppléants.

Titulaires	Suppléants
ROUGET Marcel (Bard les Pesmes)	HENRIET Christophe
RABBE Jean (Bresilley)	PAULIN Gabriel
GAUTHIER André (Chancey)	FOUSSERET-DENIZOT Patrick
BELLENEY Michel (Chaumercenne)	GAULIARD Odille
CAMUZET Jean-Michel (Malans)	JACQUOT Thierry
BEURAUD Yann (Montagney)	POSILIPO Gislaine
DENIZOT Patrick (Motey-Besuche)	DENIZOT Cyril

*Voté à l'unanimité*

M. le Vice-Président en charge des ordures ménagères dit que la proposition sera faite au conseil communautaire de sortir de ce SICTOM. M. le Président dit qu'il a rencontré avec M. le Vice-Président en charge des OM, le Président du SICTOM du Val de Saône. Le Président du SICTOM est d'accord pour que la CCVM sorte du SICTOM du Val de Saône car il comprend le souhait de la CCVM d'avoir un même service et une même redevance sur tout le territoire. Les modalités sont en cours de mise en place.

## 11. Choix de l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour les projets scolaires et d'accueils de loisirs à Lantenne-Vertière et Emagny

Après consultation, 4 offres ont été faites allant de 189 000 € à 99 550 € HT. Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres, M. le Président propose de retenir l'offre faite par la SAMOP pour un montant de 16 150€ HT en tranche ferme et pour les tranches optionnelles (d'un montant de 83 400€ HT) de les lever ultérieurement.

Le département du Doubs a établi le canevas de cette AMO et a apporté son soutien technique.

La CCVM sollicite, par ailleurs, une aide du département du Doubs à hauteur de 12 000 € dans le cadre de cette AMO. Des aides de la DETR pourront être sollicitées avec réintégration de cette AMO.

Il est rappelé qu'il est programmé la construction à Lantenne-vertière d'un pôle scolaire de 9 à 10 classes avec accueil de loisirs pour un montant estimé à 4 millions d'euro et sur Emagny, la construction d'un pôle scolaire de 3 à 4 classes pour un montant estimé à 1 million d'euro.

Des élus disent que l'année dernière, le bureau d'études avait présenté un état des lieux de la CCVM qui ne lui permettait pas de tels investissements. Il est dit que la CCVM ne dispose pas des finances nécessaires et qu'il serait plus judicieux de se concentrer sur les services à la personne notamment sur le transport à la demande, la mobilité plutôt que dans les écoles.

Des élus disent qu'une étude des services de la DDFIP est en cours pour savoir si la CCVM peut investir et il serait bon d'attendre les résultats de cette étude.

M. le Président dit qu'on ne peut pas reprocher à la CC de ne rien faire et quand il s'agit de faire des projets de lui dire d'attendre.

M. le Vice-Président en charge du scolaire rappelle que l'état des écoles du Doubs avec des classes isolées n'est pas très bon et que comparé aux écoles de la Haute-Saône, regroupées en pôle éducatifs, les enfants du Doubs ne bénéficient pas d'un cadre de travail satisfaisant. Il invite les élus à visiter les sites scolaires pour se faire eux-mêmes une idée des différences entre classes isolées et pôles regroupés.

Il dit que la CCVM est soutenue dans cette démarche par les inspections d'académies, les préfetures pour l'obtention des subventions.

M. le Président dit que la CCVM ne va pas attendre pour perdre les soutiens.

Il est demandé en quoi consiste une assistance au maitre d'ouvrage (AMO) ? C'est l'assistance à la CCVM dans la réalisation des scénarii de constructions possibles (par exemple, sur Lantenne-Vertière, il y a une école. A-t-on intérêt à conserver ce bâtiment ? Pour quel usage ? Ou vaut-il peut-être mieux le démolir ?), puis pour la réalisation des programmes, des documents techniques et administratifs pour la consultation de maitrise d'œuvre et enfin pour le suivi du chantier. La CCVM n'a pas la capacité technique de faire seule toutes les étapes et a besoin d'être assistée par un professionnel.

Des élus maintiennent qu'il serait bon d'attendre les résultats de l'étude DDFIP pour lancer les investissements.

Après débat, M. le Président propose donc de retenir l'offre faite par la SAMOP pour un montant de 16 150€ HT en tranche ferme et de lever les tranches optionnelles lors d'un prochain conseil communautaire.

*Votés à la majorité (7 contre, 4 abstentions)*

## **12. Vote des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO), 2 titulaires et 2 suppléants par commune**

Suite à la demande d'adhésion de la CCVM au SIEVO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la CCVM doit nommer 90 délégués titulaires et 90 suppléants au SIEVO. Il est proposé, pour les communes déjà adhérentes au SIEVO de désigner les mêmes délégués et pour les 17 nouvelles communes représentant la CCVM au SIEVO, il est proposé de désigner 2 représentants titulaires et 2 suppléants parmi les conseillers municipaux de ces communes.

M. le Président dit que le SIEVO a délibéré à l'unanimité la semaine dernière pour accepter l'adhésion de la CCVM. Les notifications ont été faites aux communes et communautés adhérentes du SIEVO. Il invite les communes déjà adhérentes à délibérer rapidement pour se prononcer sur cette adhésion.

Il est demandé d'adresser un mail aux communes pour demander de désigner des délégués pour le compte de la CCVM.

Il est précisé que cette désignation est à faire par retour de mail dans les 8 jours. Il n'y a pas à délibérer.

### 13. Créations/suppressions de postes suite à avancement de grade

Des agents de la CCVM ont été présentés à l'avancement de grade, il est proposé de créer les postes correspondant et d'en supprimer.

M. le Président donne les lieux d'affectation des agents concernés.

Créations	Suppressions
Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe à 35h	/
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe à 35h	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe à 35h
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe à 24.25h	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe à 24.25h
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe à 24.25h	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe à 24.25h
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe à 35h	/
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe à 35h	Adjoint d'animation à 35h
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe à 19.25h	Adjoint technique à 19.25h
Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe à 35h	/
Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe à 35h	Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe à 35h
Adjoint administratif à 35h.	

Il n'y a pas de question.

*Voté à l'unanimité*

### 14. Renouvellement de la convention au service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme avec le centre de gestion 70 pour 3 ans au taux de 0,11 %

La CCVM a adhéré en 2018 au service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme avec le Centre de Gestion 70 pour un an. Ce service est composé d'une équipe pluridisciplinaire ce qui permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner « des assistants ou conseillers de prévention » et « l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité » (ACFI).

Le 1<sup>er</sup> bilan sur la CCVM a été fait début décembre. Ce service a permis l'intervention une fois par mois du conseiller de prévention sur les différents sites de la CCVM en soutien à l'assistant de prévention de la CCVM. L'ergonome est intervenue sur l'aménagement de 2 postes d'agents et 2 formations (en 4 demi-journées) ont été réalisées à la CCVM: utilisation des extincteurs et pratiques ergonomiques au travail.

Le service est facturé à hauteur de 0,09 % de la masse salariale de la CCVM pour 2018. Il est proposé de renouveler la convention pour 3 ans à hauteur de 0,11 % de la masse salariale (soit environ 1 700 €/an) à compter de 2019.

M. le Président dit que depuis l'adhésion l'année dernière, le taux d'absences de la CCVM est passé de 15,4 % à 6,6 %. Cette baisse s'explique par la mise en place légale du jour de carence, des retours au travail d'agents qui étaient en longue maladie, le licenciement et le non renouvellement de contrats d'agents. Il dit aussi que la Région a laissé un peu de souplesse et qu'à titre exceptionnel, dans le Doubs lorsqu'une accompagnatrice de bus ne peut être remplacée, le bus part quand même.

M. le Président dit qu'il est difficile de trouver du personnel pour ce type de poste malgré les regroupements avec d'autres postes et que la gestion des ressources humaines est complexe. Il félicite les agents RH de la CCVM pour le travail accompli.

*Voté à l'unanimité*



### **15. Renouvellement convention d'adhésion au service de médecine préventive auprès du CDG70**

La CCVM adhère au service de médecine préventive du CDG70. Il est proposé d'autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention jusqu'au 31 décembre 2020 pour une cotisation additionnelle de 0,3 % de la masse salariale.

Les agents de la CCVM doivent aller à Gray ou à Vesoul pour les visites médicales.

M. le Président dit qu'il va proposer au CDG70 de faire les visites sur Marnay quand le réaménagement du bâtiment sera fait. Cela permettrait aux communes de bénéficier aussi d'un service de proximité et d'inscrire cette action dans le schéma de mutualisation.

*Voté à l'unanimité*

### **16. Questions diverses**

M. le Président a signé avec le département du Doubs le contrat CAP25 (1,1 million d'euro) qui attribue à la CC : 770 000 € d'aides et le reliquat (330 000 €) ira aux communes.

M. le Président informe que M. le Préfet de la Haute-Saône viendra à la CCVM le vendredi 18 janvier et qu'il souhaite rencontrer les conseillers communautaires à l'issue de cette journée.

M. le Président dit que la réunion publique sur le tri sélectif le 5 décembre dernier à Courcuire s'est bien passée. Mme le Maire regrette qu'il y ait eu peu de participants.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22h25.